



**DECLARATION DE FUITE APRES COMPTEUR PERMETTANT DE SOLLICITER UNE REMISE POUR FUITE AU TITRE DE L'ARTICLE 41 DU REGLEMENT DE SERVICE**

Métropole ROUEN NORMANDIE  
Régie de l'Eau  
Le 108 - 108 Allée François Mitterrand  
CS 50589  
76006 ROUEN Cédex

Référence abonné : .....

Mme – Melle – M. ....  
Adresse : .....  
.....  
.....

N° de téléphone : domicile : ..... portable : ..... Adresse électronique : .....

Monsieur le Président,

**Une fuite d'eau après compteur a été constatée en date du**  
à l'adresse ci-dessous mentionnée

.....  
.....  
.....

La fuite était-elle

- apparente  oui  non (canalisations enterrées)
- située à l'extérieur du domicile  oui  non
  - au niveau du joint  du branchement entre le compteur et le domicile
  - fuite sur un robinet extérieur  fuite sur robinet de purge
- située à l'intérieur du domicile  oui  non
  - au niveau des sanitaires (robinetteries, ...)  chasse d'eau  cumulus
- autres : à préciser .....
- La fuite a-t-elle été réparée par un plombier professionnel .....  oui le ...../...../.....  non

**J'ai pris connaissance que la présente déclaration doit parvenir à la Régie de l'Eau dans un délai d'un mois à compter de la réception de la lettre d'information surconsommation ou de ma facture d'eau traduisant une consommation supérieure au double de ma consommation moyenne, je dois joindre impérativement une facture acquittée d'une entreprise de plomberie précisant la localisation de la fuite et la date de la réparation. A réception de ces documents, je serai ensuite contacté pour une vérification sur site des réparations effectuées.**

**Il est à noter que sont exclues de ce dispositif, les fuites dues aux appareils ménagers, équipements sanitaires et de chauffage.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Signature**

Le ..... à .....